

Image not found or type unknown



# Quand peut-on avoir recours à un arbitrage ?

**Question / réponse** publié le **05/08/2024**, vu **143 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

## Quand peut-on avoir recours à un arbitrage ?

L'arbitrage désigne une justice privée et payante, chargée de trancher les litiges qui lui sont soumis par les parties dans le respect des principes du droit. Il n'est possible d'y avoir recours que dans certaines conditions.

### SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/268687-justice-quand-peut-avoir-recours-un-arbitrage>